



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PROFESSIONNELS

Au 1^{er} janvier 2026



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Normandie

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels en vigueur au 01/01/2026.

Caisse d'Épargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Caisse d'Épargne.
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de service ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Épargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires
sur le site Internet :
[**www.caisse-epargne.fr**](http://www.caisse-epargne.fr)⁽¹⁾**

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation, selon l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxe.

Lorsque figure le sigle **TVA** la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1^{er} janvier 2026).

(1) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur

SOMMAIRE

1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES TVA



Artisan/Commerçant - Libre Convergence/Libre Convergence Plus.....	6
Profession libérale - Labelis/Labelis Plus.....	6
Franchisé - Franchise & Vous/ Franchise & Vous Plus.....	6
Freelance - Micro-entrepreneur.....	7
SCI (Société Civile Immobilière).....	7
Auto-Entrepreneur.....	7
Services bancaires de base.....	8

2 LE COMPTE COURANT



La vie du compte.....	9
Les frais et commissions de mouvement.....	9
Les autres frais et services.....	10
Les dates de valeur.....	10
Les oppositions.....	10

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



Commission d'intervention.....	11
Les incidents liés aux chèques.....	11
Les incidents liés aux prélèvements et effets.....	12
Les incidents sur carte.....	12
Opérations particulières.....	12

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



Les espèces.....	13
Les chèques.....	14
Les cartes de paiement.....	14
Le change manuel.....	15
Les virements.....	15
Les prélèvements.....	16
Les effets de commerce.....	18

5 LES ASSURANCES



Les assurances.....	19
---------------------	----

6 LA BANQUE À DISTANCE



Direct Écureuil Internet Pro/Ce Net Comptes.....	20
Service Gestion de Factures.....	20
Webprotexion.....	22
Pulceo Connect.....	22
Alertecureuil Pro.....	23
Sécurisation des opérations en ligne (SOL).....	23

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)



CE net remises.....	24
CE net EDI (EBICS).....	24
PulCEo.....	24
SWIFTNet.....	25
Autres prestations.....	25

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



La monétique	26
Les terminaux de paiement électronique (TPE).....	26
Tap to Pay	26
HeoH.....	27
CE Boost Pay BUSINESS	27
ONEY Proxi.....	27
E-commerce.....	28

9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES



IZ e-commerce.....	30
Jedeclear.com.....	30
Avance et gestion du tiers-payant.....	30

10 FINANCEMENT



Financement bancaire court terme	31
Financement des investissements	32
Assurance des emprunteurs.....	34
Cautions et garanties.....	35

11 L'INGÉNIERIE SOCIALE



L'ingénierie sociale.....	36
---------------------------	----

12 PLACEMENTS FINANCIERS



Les opérations sur compte-titres ordinaire.....	37
Les parts sociales.....	38
Les droits de garde.....	38
Les autres tarifs	39
Les transferts de compte-titres ordinaire.....	39

13 LE COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS ET DÉDUCTION ÉPARGNE DE PRÉCAUTION



Compte excédent professionnel.....	40
Déduction Épargne de Précaution (DEP).....	40

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES



Les virements internationaux	41
Les opérations d'encaissement.....	41

15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



Lexique des termes utilisés	42
-----------------------------------	----

16 LES NUMÉROS UTILES



Centre de relation clientèle.....	45
Carte bancaire.....	45
Monétique commerçants.....	45
Assurances	45
Nos partenaires	45

17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE



Exprimer une réclamation.....	46
Votre recours en médiation	46

1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES ^{TVA}



DÉFINITION : L'offre groupée de services

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : par exemple chéquier⁽¹⁾, relevés de compte mensuels, exonération des frais de tenue de compte, assurance des moyens de paiements⁽²⁾⁽³⁾, gestion à distance de vos comptes, etc. En fonction de l'offre groupée de services, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Vous pouvez connaître ces conditions en agence.

> ARTISAN/COMMERÇANT - LIBRE CONVERGENCE⁽⁴⁾/LIBRE CONVERGENCE PLUS

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LIBRE CONVERGENCE⁽⁴⁾ - LIBRE CONVERGENCE PLUS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	27,15 €/mois	33,00 €/mois	-
Débit différé	27,15 €/mois	33,00 €/mois	39,45 €/mois
Sans carte	24,05 €/mois		

> PROFESSION LIBÉRALE - LABELIS⁽⁴⁾/LABELIS PLUS

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LABELIS⁽⁴⁾ - LABELIS PLUS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	15,95 €/mois	18,65 €/mois	-
Débit différé	15,95 €/mois	18,65 €/mois	22,65 €/mois
Sans carte	14,35 €/mois		

> FRANCHISÉ - FRANCHISE & VOUS⁽⁴⁾/FRANCHISE & VOUS PLUS

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION FRANCHISE & VOUS⁽⁴⁾ - FRANCHISE ET VOUS PLUS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	27,15 €/mois	33,00 €/mois	-
Débit différé	27,15 €/mois	33,00 €/mois	39,45 €/mois
Sans carte	24,05 €/mois		

BON À SAVOIR

Vous pouvez également nous confier la gestion de votre compte privé et bénéficier de 50 % de remise permanente sur la cotisation de votre offre groupée de services à titre particulier sur les Formules Initial, Confort ou Optimal.

Et toujours, un Conseiller unique pour vos besoins professionnels et privés.

TVA Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA

(1) Service gratuit à l'unité.

(2) Assurance Moyens de Paiement est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur.

(4) Arrêt de la commercialisation depuis le 1^{er} janvier 2019.



> FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

COTISATION DANS LE CADRE DE LA FORMULE FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

DÉFINITION : La Formule FREELANCE - Micro-entrepreneur

Conçue pour les auto-entrepreneurs en statut de micro-entreprise, et souscriptible via une demande d'ouverture de compte en ligne, elle vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : gestion à distance de vos comptes (internet, mobile), Carte Visa Business⁽¹⁾, exonération des frais de tenue de compte et de la commission de mouvement, chéquier⁽²⁾, virements⁽³⁾, relevés de compte mensuels digitalisés, accès à un conseiller dédié.

Avec une carte	Formule Initial Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	Formule Confort Carte Visa Business	Formule Optimal Carte Visa Gold Business
Débit immédiat	9,90 €	13,90 €	19,90 €
Débit différé	-		

> SCI (SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE)

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SCI

(Inclus banque à distance et hors Securexpress)

■ Forfait SCI **13,50 €/mois**

> AUTO-ENTREPRENEUR

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AUTO-ENTREPRENEUR (N'EST PLUS COMMERCIALISÉ)

(hors Securexpress)

■ Forfait Auto-Entrepreneur **13,50 €/mois**

(1) Type de carte Visa Business à Contrôle de solde systématique, Visa Business ou Visa Gold Business selon la formule choisie.

(2) Service gratuit à l'unité.

(3) Service gratuit à l'unité via votre service de Banque à distance.

> SERVICES BANCAIRES DE BASE

Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

- Services bancaires de base **Gratuit**
 - L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
 - Un changement d'adresse par an
 - La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
 - La domiciliation de virements bancaires SEPA
 - La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
 - La réalisation des opérations de caisse
 - L'encaissement de chèques et de virements bancaires
 - Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte
 - Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
 - Des moyens de consultation à distance du solde du compte
 - Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retraits d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
 - Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services

2 LE COMPTE COURANT

Tarifs en € par opération
(sauf indication contraire).



> LA VIE DU COMPTE

- Ouverture de compte courant **Gratuit**
- Domilis Pro **Gratuit**

DÉFINITION : Domilis Pro

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/ prélèvements SEPA.

Relevés de compte selon périodicité (frais prélevés par trimestre)	Format papier	Format électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Hebdomadaire	49,14 €/an	24,57 €/an
Bi-mensuelle	20,48 €/an	10,24 €/an
Décadaire	31,29 €/an	15,65 €/an
Journalière	205,28 €/an	102,64 €/an
Relevé supplémentaire	16,50 €	8,25 €

- Délivrance de relevé au guichet de l'agence **5,00 €/relevé**
- Clôture de compte courant ou de forfait (offre groupée de services) **Gratuit**
- Relevé de compte d'épargne multiproduits (hors forfait) - à partir du 5^e relevé/an **1,40 €/relevé**
- Échelle d'agios trimestrielle, ticket d'agios **8,20 €/trimestre**
- Relevé annuel de frais d'encaissement par carte **Gratuit**
- Relevé mensuel de frais d'encaissement par carte **Gratuit**
- Frais de remise de chèque et carte en agence **Gratuit**

> LES FRAIS ET COMMISSIONS DE MOUVEMENT

- Frais de tenue de compte Professions Libérales (hors offre groupée de services) **28,00 €/trimestre**
- Frais de tenue de compte SCI **Gratuit**
- Frais de tenue de compte **57,00 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier). Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**
- Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable **80,00 €/an**
- Commission de mouvement **0,15 %, min 13,00 €/trimestre**

BON À SAVOIR

Commission de mouvement : elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Ne sont pas pris en compte les montants débiteurs générés par la Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable : prélevés une fois par an, ces frais rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier. Gratuit la première année d'entrée en relation.



> LES AUTRES FRAIS ET SERVICES

■ Frais par recherche d'adresse inconnue (PND : pli non distribué) TVA	16,20 €
■ Édition R.I.C.E. (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne)	Gratuit
■ Informations annuelles aux Commissaires aux Comptes TVA	160,00 €
■ Compte Française des Jeux	Gratuit
■ Compte PMU (Paris Mutuel Urbain)	Gratuit
■ Frais de recherche simple de document(s) dont photocopie de chèque de moins d'un an	16,00 € la 1 ^{ère} opération puis 5,00 €/opération supplémentaire comprise dans la même demande
■ Frais de recherche simple de document(s) dont photocopie de chèque de plus d'un an	33,00 € la 1 ^{ère} opération puis 5,00 €/opération supplémentaire comprise dans la même demande
■ Recherche complexe	Sur devis
■ Frais de traitement, de recherche et de conservation des avoirs	50,00 €/an
■ Frais de location de coffre-fort à partir de TVA	100,00 €/an
■ Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)	Frais réels/ouverture

> LES DATES DE VALEUR

■ Chèque émis	J
■ Remise de chèque(s) compensable en France. Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant).	J + 1 ouvré ⁽¹⁾
■ Virement reçu	J
■ Virement émis	J
■ Prélèvement reçu	J
■ Prélèvement émis	J
■ Versement d'espèces, dépôt au guichet	J + 1 ouvrable ⁽²⁾
■ Retrait d'espèces	J
■ Paiement par carte bancaire	
- Débit immédiat	J
- Débit différé	J
■ LCR/BOR Date de valeur sur effet domicilié (J = jour)	J - 1 jr calendaire ⁽³⁾
■ Remise d'effet à l'encaissement effectuée 10 jrs calendaires avant l'échéance (E = échéance)	E + 4 jrs calendaires ⁽³⁾
■ Remise d'effet à l'escompte avec un minimum de 10 jours calendaires d'escompte (R=remise)	R + 1 jr calendaire ⁽³⁾

> LES OPPOSITIONS

■ Frais d'information préalable pour opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire	Gratuit
■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux	Gratuit
■ Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire pour usage abusif	36,16 €
■ Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur	16,40 €
■ Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur	25,00 €

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) Un jour ouvrable désigne un jour au cours duquel la Banque ou la banque du bénéficiaire ainsi que tous les autres intervenants à l'exécution d'une opération de paiement exercent une activité permettant d'exécuter celle-ci.

(3) Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre.

(J : date de comptabilisation).

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION

- Frais par opération **9,95 €/opération (plafond 59,70 €/jour)**

DÉFINITION : Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

> LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ **8,00 €**
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant
 - Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
 - Frais de dossier
 - Les frais de rejet de chèque
 - Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
 - Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
 - Déclaration Banque de France
 - Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
 - Délivrance d'un certificat de non-paiement
 - Blocage de provision
 - Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
 - Pour un chèque < ou égal à 50,00 € **20,05 €⁽²⁾**
 - Pour un chèque > à 50,00 € **40,05 €⁽²⁾**(dans la limite d'un plafond journalier unique de 100,00 €)
- Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire **20,00 €**
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **23,35 €**

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

3

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

> LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ **8,00 €**
- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télé règlement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision comprenant⁽²⁾ :
 - Les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision.
 - Les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement.
 - Et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.
- Prélèvement inférieur à 20,00 €..... **Montant de l'opération**
- Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €..... **10,05 €⁽³⁾**
- Frais dans la limite d'un plafond de..... **40,00 €/jour**

> LES INCIDENTS SUR CARTE

- Frais d'opposition (blocage par la banque de la carte) en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier..... **20,00 €**

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais de lettre de relance en cas de non remise de documents comptables..... **9,00 €**
- Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé..... **8,00 €**
- Frais de lettre de relance pour compte courant débiteur non autorisé envoi en recommandé..... **15,00 €**
- Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire)..... **83,33 € à l'unité**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10 % du montant**
de la saisie maximum, plafond fixé à 83,33 €⁽⁴⁾

(1) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

(2) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 11).

(4) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> LES ESPÈCES

RETRAITS D'ESPÈCES AU GUICHET

- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque **Gratuit**
- Retrait-dépannage avec chéquier dans une autre Caisse d'Épargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Épargne domiciliatrice)..... **4,75 €/retrait**
- Frais par retrait d'espèces aux guichets d'une agence d'une autre banque hors réseau Caisse d'Épargne **6,34 €/retrait**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique⁽¹⁾
 - Dans l'agence de domiciliation **Gratuit**
 - Hors agence de domiciliation en Caisse d'Épargne Normandie **3,00 €/retrait**
à partir du 2^e retrait/mois
 - Dans une autre Caisse d'Épargne **5,00 €/retrait**

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS (CAS DE RETRAIT EN EURO DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS - DAB)

- Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Au DAB dans un autre établissement
 - Avec une carte Visa Business
 - Jusqu'à 2 retraits dans le mois **Gratuit**
 - À partir du 3^e retrait par mois **1,00 €/opération**
 - Avec une carte Visa Gold Business ou Platinum **Gratuit**
- Service retraits déplacés illimités **1,35 €/mois**
 - Gratuité des retraits d'espèces au distributeur automatique de billets d'une autre banque en zone euro dont France

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISES⁽²⁾

	DAB	Guichet
Commission fixe par acte	3,25 €	6,25 €
Commission proportionnelle au montant du retrait	2,90 %	2,90 %

REMISES D'ESPÈCES AU GUICHET EN AGENCE

- Dépôt d'espèces **Gratuit**
- Service dépôt Sécurexpress (hors forfait)
 - Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle⁽³⁾⁽⁴⁾
 - Avec assurance⁽⁵⁾ recette-dépôt **51,00 €/an**
(prélevé au trimestre)
 - Sans assurance recette-dépôt **31,00 €/an**
(prélevé au trimestre)
 - Frais d'opposition sur carte Sécurexpress **Gratuit**
 - Carte de dépôt Sécurexpress supplémentaire ou refabrication **8,00 €/carte**
 - Dépôt jour/nuit **25,84 €/an**

(1) Gratuit pour les détenteurs de services bancaires de base.

(2) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

(3) Sécurexpress est un contrat de BPCE Assurance IARD, entreprise régie par le code des assurances, SA au capital de 61 996 212 euros. 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13, immatriculée au RCS Paris n°B 350 663 860.

(4) L'assurance n'est pas soumise à TVA.

(5) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> LES CHÈQUES

- Délivrance de chéquier en agence..... **Gratuit**
- Frais de renouvellement automatique de chéquier..... **Gratuit**
- Carnet de remises de chèques (hors prestation particulière) **Gratuit**
- Frais d'émission d'un chèque de banque en agence..... **14,50 €**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les 2 mois
suivants la mise à disposition..... **8,00 €/destruction**
- Frais d'envoi de chéquier :
 - Envoi par courrier simple..... **2,70 €/envoi**
 - Envoi par recommandé avec A/R..... **10,00 €/envoi**
- Lettre chèque..... **Frais réels**

CHÈQUES REMIS

- Remise de chèque(s) compensable en France..... **Gratuit**
Date de valeur = J + 1 ouvré⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement
ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)

> LES CARTES DE PAIEMENT

COTISATION CARTE (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement internationale	Carte Visa Electron ⁽²⁾ ou Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	Gratuit	52,00 €/an	52,00 €/an	147,00 €/an	-
Débit différé	Souscription uniquement dans le cadre du droit au compte « services bancaires de base »	-	52,00 €/an	147,00 €/an	244,00 €/an

- Service e-Cartes..... **14,40 €/an**
- Enrôlement de la carte Visa dans Apple Pay⁽³⁾..... **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Samsung Pay⁽³⁾..... **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Garmin Pay⁽³⁾..... **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans SwatchPAY!⁽³⁾..... **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Googlepay⁽³⁾..... **Gratuit**

PAIEMENTS PAR CARTE

- En euros dans un pays de la zone Euro..... **Gratuit**
- En devises ou en euros hors zone Euro⁽⁴⁾
 - Commission proportionnelle au montant payé par carte..... **2,90 %**
 - Commission fixe **0,70 €/paiement**

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) La carte Visa Business Electron a cessé d'être commercialisée à compter du 01/01/2021.

(3) Service accessible pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business.

(4) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

OPÉRATIONS SUR CARTE

- Remise carte en agence..... **Gratuit**
- Frais d'envoi de carte
 - Envoi par courrier simple..... **Gratuit**
 - Envoi par recommandé avec A/R..... **10,00 €/envoi**
- Refabrication de la carte avant échéance..... **Prix de la carte**
- Modification temporaire⁽¹⁾ des plafonds de retrait et/ou de paiements par carte en agence..... **10,50 €**
- Réédition du code confidentiel carte en agence..... **8,30 €**
- Afficher le code confidentiel de la carte depuis l'application mobile⁽²⁾..... **Gratuit**

> LE CHANGE MANUEL

ACHAT/VENTE DE BILLETS DE BANQUE ÉTRANGERS (DEVISES)

- Commission de change
 - Si commande < 100,00 € ou si la cession < 50,00 €..... **Selon cours + 3,05 €**
 - Si commande ≥ 100,00 € ou si la cession ≥ 50,00 €..... **Selon cours**

> LES VIREMENTS

VIREMENTS SEPA ÉMIS

	En agence/ Par téléphone	Sur Internet ⁽³⁾	Par télétransmission ⁽⁴⁾
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA classique occasionnel	5,25 €/opération	Gratuit	0,23 €/opération⁽⁴⁾
Virement SEPA jour			0,50 €/opération
Virements SEPA instantané via EDI			0,50 €/opération
Virement instantané	5,25 €/opération	Gratuit	
Virement SEPA Spécial (URSSAF, TVA...)			0,23 €
Virement Tiers urgent (demande avant 16h, effectué dans l'heure)	16,00 €		10,00 €
Virement SEPA classique permanent vers une autre banque (mise en place)	5,25 €	Gratuit	
Virement SEPA classique permanent vers une autre banque (par virement)	1,80 €	Gratuit	
Virement SEPA classique permanent vers une autre banque (modification/suppression)	5,25 €	Gratuit	
Émission virement de trésorerie par remise : - Virement de trésorerie (VSOT) France - Virement de trésorerie (VSOT) zone SEPA	16,00 €		10,00 €

(1) Pour une durée de 30 jours.

(2) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque ou, dans le cas où c'est votre entreprise qui est abonnée, d'avoir accès à l'espace de banque à distance de votre entreprise, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Épargne et d'avoir activé Sécur'Pass pour DEI Pro ou Sécur'Pass pour CE net.

(3) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Internet Pro, CE net Comptes.

(4) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI. Les virements transmis via des Prestataires de services d'initiation de paiement (API) s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon le service de Banque à distance souscrit par le client (DEI PRO, CE net Compte, CE net Remise ou CE net EDI).

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

	En agence/ Par téléphone	Sur Internet ⁽¹⁾	Par télétransmission ⁽²⁾
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	16,00 €		
Révocation/modification d'un virement avant émission/exécution/traitement	16,00 €		
Retrait de consentement sur toutes les échéances du virement permanent	15,50 €	Gratuit	
Demande de retour de fonds sur liste de virement « papier » émis à tort	16,00 €		

- Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique
Caisse d'Épargne vers un compte du client dans la même Caisse d'Épargne **Gratuit**

VIREMENTS REÇUS

- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent..... **Gratuit**
- Réception d'un virement instantané..... **Gratuit**
- Réception de virement de trésorerie Euro en provenance de la zone Euro **Gratuit**

ENCAISSEMENT PAR VIREMENT

- Solution Bridge⁽³⁾⁽⁴⁾ **Nous consulter**
Solution d'initiation de virement par API⁽⁵⁾, instantané ou classique selon les cas.

> LES PRÉLÈVEMENTS

PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA REÇUS

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

(1) Services de Banque à distance : Direct Écureuil Internet Pro, CE net Comptes.

(2) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI. Les virements transmis via des Prestataires de services d'initiation de paiement (API) s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon le service de Banque à distance souscrit par le client (DEI PRO, CE net Compte, CE net Remise ou CE net EDI).

(3) Solution Bridge de Perspectivev, proposée par la Caisse d'Épargne. Perspectivev, société par actions simplifiées au capital social de 765.691,20 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 529 196 313, dont le siège social est situé 4 rue de la Pierre Levée – 75011 Paris.

(4) Sous réserve de commercialisation.

(5) Une API est une application programming interface ou «interface de programmation d'application».

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

	En agence/ Par téléphone	Sur Internet ⁽¹⁾	Par télétransmission ⁽²⁾
Paieement d'un prélèvement	Gratuit		Gratuit
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	Gratuit	Gratuit	
Mise en place du service gestion des créanciers (ajout/modification) : - Autorisés (liste blanche) - Non autorisés (liste noire)	15,50 € 15,50 €		
Ajout d'un émetteur à la liste de limitation d'un prélèvement en montant ou en périodicité de prélèvement	15,50 €	Gratuit	
Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA	15,50 €	Gratuit	
Refus de tout prélèvement SEPA	15,50 €		
Révocation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance	15,50 €		
Contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance	Gratuit		
Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée TVA	31,00 €		
Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA	31,00 €		
Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	12,00 €	Gratuit	
Révocation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	12,00 €	Gratuit	

PRÉLÈVEMENTS SEPA, TIP SEPA ÉMIS

- Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA) **TVA** 48,00 €
- Demande ICS des syndicats de copropriétaires **TVA** Nous consulter
- Émission de prélèvement SEPA CORE télétransmis⁽²⁾ 0,27 €/opération
- Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) télétransmis⁽²⁾ 0,35 €/opération
- Frais de prélèvement SEPA émis et revenu impayé par télétransmission⁽²⁾ 13,00 €/opération
- Rejet de prélèvement 13,00 €/opération
- Frais de rejet reçus suite à l'émission d'un TIP SEPA 13,00 €/opération
- Solutions de gestion des mandats Nous consulter
- Frais sur annulation ou modification d'une remise ou opération avant traitement... Nous consulter
- Frais sur annulation suite à une opération émise à tort avant date d'échéance 16,00 €/opération
- Frais sur reversement suite à une opération émise à tort 16,00 €/opération
- Frais de rejets de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA CORE (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance/contestation débiteur) 13,00 €/opération
- Frais de rejets de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance) 13,00 €/opération

(1) Services de Banque à distance : Direct Écureuil Internet Pro, CE net Comptes.

(2) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- Frais de rejets de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) pour contestation débiteur en procédure exceptionnelle **21,00 €/opération**
- Frais de recherche de preuve auprès du créancier pour contestation sur prélèvement non autorisé sans restitution du mandat valide par le créancier **TVA** **31,00 €**

> LES EFFETS DE COMMERCE

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE A L'ENCAISSEMENT OU A L'ESCOMPTE

- Effet remis - support papier
 - Frais par remise..... **6,00 €/remise**
 - Frais par effet..... **3,80 €/effet**
- Effet remis - Télétransmis
 - Remise d'effets confirmée par signature électronique..... **Gratuit**
 - Frais par effet..... **0,45 €/effet**
- Autres
 - Majoration de commission de remise pour un effet < 305,00 €..... **3,80 €/effet**
 - Effet remis à l'encaissement revenu impayé..... **18,80 €/effet**
 - Acceptation, modification, prorogation..... **18,80 €/effet**
 - Réclamation..... **18,80 €/effet**
 - Changement de domiciliation..... **18,80 €/effet**
 - Autres opérations..... **18,80 €/effet**

SERVICES SEPAMAIL

- Demande de règlement..... **Nous consulter**
 - Abonnement au service
 - Demande de règlement
- - Vérification de coordonnées bancaires..... **Nous consulter**
 - Abonnement au service
 - Demande de vérification

5 LES ASSURANCES



- Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽²⁾ **20,30 €/an**

DÉFINITION : Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽²⁾ couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle peut être incluse dans la cotisation de votre forfait professionnel.

- Sécurexpress Assurance⁽¹⁾⁽²⁾ **27,40 €/an**

IARD (INCENDIES, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS)

- Assurance Multirisque Professionnelle⁽²⁾⁽³⁾ **Nous consulter***
- Assurance Auto des Professionnels⁽²⁾⁽³⁾ **Nous consulter***
- Télésurveillance⁽⁴⁾ **Nous consulter***

PRÉVOYANCE

- Prévoyance Pro⁽²⁾⁽⁵⁾ **Nous consulter**
Contrat d'assurance qui garantit les revenus du dirigeant salarié ou du TNS en cas d'incapacité de travail ou d'invalidité et le versement d'un capital⁽⁶⁾ en cas de décès suite à un accident ou une maladie.
- Protection Homme Clé⁽²⁾⁽⁵⁾ **Nous consulter**
Contrat d'assurance qui garantit le versement d'un capital⁽⁶⁾ à l'entreprise et permet d'aider à faire face aux conséquences financières de la disparition du dirigeant, d'un associé ou collaborateur important.

RETRAITE

- Millevie PER⁽²⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**
Plan d'Épargne Retraite individuel qui permet de se constituer un capital ou un complément de revenus pour la retraite tout en profitant d'une fiscalité incitative.

SANTÉ

- Garanties Santé Côté Pro⁽²⁾⁽⁸⁾ **Nous consulter***
Complémentaire santé individuelle.
- Complémentaire Santé Salariés⁽²⁾⁽⁹⁾ **Nous consulter***
Complémentaire santé collective mise en place en tant qu'employeur dans le cadre de la loi ANI.

BON À SAVOIR

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires pour assurer :

- votre Responsabilité Civile Professionnelle si vous exercez une profession de Santé ;
- vos récoltes et vos biens professionnels si vous exercez une activité agricole ou viticole ;
- votre activité face aux risques cyber.

* Sous réserve de commercialisation par votre Caisse d'Épargne.

(1) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(2) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) Assurance Multirisque Professionnelle et l'Assurance Auto des Professionnels sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(4) Prestation assurée par Verisure, société par actions simplifiée au capital de 1.085.736 euros - Siège social : 1 place du Général de Gaulle - 92160 ANTONY - RCS 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 – Société titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

(5) Prévoyance Pro et Protection Homme Clé sont des contrats assurés par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances. Adhésion soumise à des formalités médicales. Des limites d'âge s'appliquent.

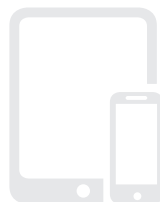
(6) Dans le cadre du dispositif Madelin, le versement se fera obligatoirement sous forme de rente.

(7) MILLEVIE PER est un contrat d'assurance vie multisupport libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP, association régie par la Loi du 1er juillet 1901, auprès de l'assureur BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(8) Garanties Santé Côté Pro est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé Côté Pro sont mises en œuvre par IMA Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

(9) Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

6 LA BANQUE À DISTANCE



> DIRECT ÉCUREUIL INTERNET PRO/CE NET COMPTES

DÉFINITION : Direct Écureuil Internet Pro et CE net Comptes

Direct Écureuil Internet Pro et CE net Comptes sont des services de banque à distance (par Internet) complets permettant la consultation et la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un téléphone mobile, une tablette ou un ordinateur connecté à Internet.

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, c'est l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Épargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Pour CE net Comptes uniquement, vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

- Abonnement à des services de banque à distance permettant de consulter vos comptes sur Internet (hors forfait ou offre groupée de services)

- Direct Écureuil Internet Pro (réservé aux Entrepreneurs individuels)..... **5,00 €/mois⁽¹⁾**

- CE net Comptes..... **24,00 €/mois⁽¹⁾**

- Service Digital Box..... **Gratuit⁽¹⁾**

Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

- Option gestion de portefeuille en bourse **Gratuit⁽¹⁾**

BON À SAVOIR

Consultez et gérez vos comptes également depuis votre smartphone sur notre site mobile www.m.caisse-epargne.fr⁽¹⁾, ou sur votre appli BANXO - Caisse d'Épargne si vous êtes équipé du service DEI Pro ou CE net - Caisse d'Épargne si vous êtes équipé du service CE net (applis accessibles sur iPhone® ou Android)  

> SERVICE GESTION DE FACTURES TVA

BON À SAVOIR :

Le service Gestion de factures facilite le passage à la facturation électronique et permet de préparer la comptabilité d'une activité professionnelle. Ce service est accessible via DEI PRO, CE net Comptes ou CE net Remises. Pour souscrire le service, les clients doivent être équipés de l'un de ces services de banque à distance.

- Découverte	Gratuit⁽¹⁾
- Basique	18,00 €/mois⁽¹⁾
- Essentiel	33,00 €/mois⁽¹⁾
- Pro.....	79,00 €/mois⁽¹⁾
- Pro+.....	199,00 €/mois⁽¹⁾

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
	20 factures incluses*	60 factures incluses*	100 factures incluses*	200 factures incluses*	500 factures incluses*
FACTURATION CLIENT					
Création des devis, factures clients	✓	✓	✓	✓	✓
Relances et programmation de factures	✓	✓	✓	✓	✓
Rapport des ventes	✗	✓	✓	✓	✓
Encaissements clients via lien de paiement joint à vos factures**	✗	✗	✓	✓	✓
FACTURES FOURNISSEURS					
Import et collecte automatisés des factures fournisseurs	✓	✓	✓	✓	✓
Planification et exécution des virements fournisseurs**	✓	✓	✓	✓	✓
PRE-COMPTABILITE					
Rapprochement bancaire assisté	✓	✓	✓	✓	✓
Gestion et export de vos documents et écritures vers les logiciels comptables	✓	✓	✓	✓	✓
Synchronisation de vos comptes bancaires**	Comptes professionnels détenus dans votre Banque*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès d'1 banque externe*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de 2 banques externes*	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de vos autres banques externes

*Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20€ HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5€ HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5€ HT par utilisateur supplémentaire.

**Les fonctionnalités "Synchronisation des comptes externes", "Lien d'encaissement client" et "Paiement fournisseur" disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Caisses d'Épargne. Perspecteev, SAS au capital social de 759 916,80 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens, SAS au capital social de 38 674,20 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg, 75003. Perspecteev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
Pour le Comptable : Accès externalisé à l'espace gestion de factures	✓	✓	✓	✓	✓
SUIVI FINANCIER & TRESORERIE					
Suivi de trésorerie sur la base des factures à encaisser et à payer	✗	✓	✓	✓	✓
Suivi des échéances clients et fournisseurs	✗	✗	✓	✓	✓
Anticipation de la TVA	✗	✗	✓	✓	✓
Elaboration de tableaux prévisionnels de trésorerie personnalisés	✗	✗	✗	✓	✓
NOTES DE FRAIS					
Application dédiée aux notes de frais	1 utilisateur*	1 utilisateur*	2 utilisateurs*	5 utilisateurs*	25 utilisateurs*

> WEBPROTEXION⁽¹⁾

- Service de Banque à Distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs..... **Gratuit⁽²⁾**

> PULCEO CONNECT



BON À SAVOIR

Pulceo Connect permet l'agrégation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements. Pulceo Connect fonctionne sur un site internet⁽¹⁾ et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via CE net ou Pulceo pour les clients équipés de ces services

- PULCEO Connect **9,00 €/mois TVA**
- Option gestion du risque commercial **10,00 €/mois TVA**

(1) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

*Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20 € HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5 € HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5 € HT par utilisateur supplémentaire.

6 LA BANQUE À DISTANCE

> ALERTÉCUREUIL PRO

- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS
 - Forfait mensuel (dans la limite de 40 SMS)..... **5,00 €**
 - SMS supplémentaire (coût par SMS)..... **0,20 €**
- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par e-mail
 - Forfait mensuel (nombre illimité d'e-mails) **5,00 €**

> SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL) **TVA**

- Secur'Pass ou Secur'Pass Pro⁽¹⁾ **Gratuit**
- SOL SMS **Gratuit**
- Lecteur CAP **18,00 €**
- Carte Secur@ccès..... **12,00 €/an**
- Frais de refabrication de carte Secur@ccès..... **12,00 €**
- Certificat électronique Certiceo (abonnement 3 ans)..... **180,00 €**
- Certificat 3 Skey (Swift Secure Signature Key) **Nous consulter**
- Certificat de matériel anonyme de signature électronique
 - Clé USB avec NG-PRO **180,00 € frais d'expédition inclus**

DÉFINITION : SecurPass et Secur'Pass Pro

Sécur'Pass pour DEL Pro et Secur'Pass Pro pour CE net sont des services gratuits d'authentification forte qui sécurisent vos paiements par carte bancaire sur internet et les opérations sensibles que vous effectuez régulièrement sur l'espace de banque à distance (virements, ajout de bénéficiaires de virement, signature électronique de vos contrats/remises) sur ordinateur ou sur les applications mobile Caisse d'Épargne. Secur'Pass Pro sécurise aussi les opérations que vos collaborateurs effectuent.



DÉFINITION : Carte Secur@ccès

Une carte d'authentification Secur@ccès, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP.



DÉFINITION : Lecteur CAP

Il permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les espaces banque à distance Caisse d'Épargne et lors d'un achat sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique avec le lecteur dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre carte bancaire à usage Professionnel.

DÉFINITION : Certificat électronique Certiceo

Le Certificat Électronique est une solution d'identité numérique qualifiée EIDAS qui permet de sécuriser vos échanges sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le certificat électronique est délivré sur clé USB.

(1) Coût de la connexion Internet selon votre opérateur.

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)



DÉFINITION : services de gestion de compte via des échanges de données informatisées
À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, ou accessible sur internet, vous pouvez, par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par la Caisse d'Épargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

> CE NET REMISES

BON À SAVOIR

La Caisse d'Épargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.

- Frais de mise en place du service **TVA** À partir de 150,00 €⁽¹⁾
- Frais d'intervention suite à mise à disposition des relevés de comptes, d'un nouveau mot de passe Nous consulter⁽¹⁾
- Frais de modification sur l'abonnement À partir de 10,00 €⁽¹⁾
- Abonnement au Service de remise d'ordres À partir de⁽²⁾ 56,00 €/mois⁽¹⁾
- Abonnement au Service de saisie d'opérations et de remise d'ordres
- Saisie d'opérations et dépôt de remises, suivi des ordres et confirmation par signature électronique, récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de comptes et des relevés de mobilité bancaire, gestion des habilitations des utilisateurs Nous consulter⁽¹⁾

> CE NET EDI (EBICS)

- Frais de mise en place du service **TVA** À partir de 150,00 €
- Frais de modification sur l'abonnement À partir de 10,00 €⁽¹⁾
- Abonnements EBICS T **TVA** À partir de 59,00 €/mois
- Abonnements EBICS TS **TVA** À partir de 59,00 €/mois

> PULCEO **TVA**

BON À SAVOIR

PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo.fr implique un abonnement CE Net EDI (EBICS).

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(2) En fonction du nombre de remises ou de relevés restitués

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

■ Frais de mise en place du service (à distance).....	À partir de 500,00 €
■ Abonnement PulCEo.fr ⁽¹⁾ incluant deux banques.....	À partir de 43,00 €/mois
- Option par banque supplémentaire.....	À partir de 10,00 €/mois
- Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaires, PulCEo Mobile élargi, Diamond, facturation électronique, signature électronique des mandats de prélèvement SEPA, rapprochement automatique des écritures prévisionnelles, propositions d'équilibrages des soldes des comptes.....)	Nous consulter

> SWIFTNET **TVA**

■ Frais de mise en place du service.....	Nous consulter
■ Abonnement mensuel SWIFTNet FileAct.....	Nous consulter
■ Abonnement mensuel services FIN.....	Nous consulter

> AUTRES PRESTATIONS

■ Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte.....	Nous consulter
■ Relevés format CFONB, XML et format MT940.....	Nous consulter
■ Relevé intraday.....	Nous consulter
■ Accès multiple tout protocole.....	Nous consulter
■ Outil de gestion de mandat prélèvement SEPA.....	Nous consulter TVA
■ Abonnement experts comptables rapatriement des relevés de comptes.....	Nous consulter TVA
■ Tracker SWIFT GPI.....	Nous consulter
■ Représentation automatique des impayés de prélèvements.....	Nous consulter
■ Services complémentaires.....	Nous consulter

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



> LA MONÉTIQUE

■ Commission monétique sur paiement	Nous consulter
■ Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire	Gratuit
■ Relevé d'édition monétique hebdomadaire	13,15 €/trimestre
■ Relevé d'édition monétique journalier	54,80 €/trimestre
■ Frais de traitement des impayés cartes bancaires	66,00 €/impayé
■ Frais sur contrat inactif	15,00 €/an
■ Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC)	Gratuit
■ Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC)	Gratuit
■ Frais de recherche sur historique de télécollecte, sur erreur de montant et sur erreur non fondée TVA	16,60 €

> LES TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

BON À SAVOIR

La Caisse d'Épargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location, performants, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel.

Les prix indiqués intègrent la préparation, la livraison et la maintenance du terminal sur le territoire français.

■ Location de TPE couvrant l'ensemble des besoins des commerçants, du standard à l'Android TVA	À partir de 9,90 €
<i>Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois.</i>	
TPE sous Android : une solution allant au-delà du paiement avec des applications utiles à l'activité quotidienne, avant, pendant et après la vente.	
■ Installation de logiciels spécifiques TVA	À partir de 15,00 €
■ Frais de dossier	50,00 €
■ Le paiement pour la location de biens et services (PLBS)	Nous consulter

> TAP TO PAY **TVA**

Nous consulter

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone. Sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions. Tap to Pay nécessite une connexion internet⁽¹⁾ et l'application Tap to Pay Caisse d'Épargne.

BON À SAVOIR

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur.

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

> HEOH⁽¹⁾ TVA Nous consulter

L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE, ...

> CE BOOST PAY BUSINESS⁽²⁾ TVA

DÉFINITION : Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse digitale.

- Abonnement CE boost Pay Business À partir de 65,50 €/mois
- Frais de dossier, modalité de sortie du contrat Nous consulter
- Durée d'engagement 48 mois

> ONEY PROXI⁽³⁾⁽⁴⁾

BON À SAVOIR

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec ou sans frais.

- Paiement en 3 ou 4 fois % du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire réparti entre le client et le commerçant
- Paiement en 3 ou 4 fois sans frais % du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire pris en charge uniquement par le commerçant
- Pour connaître les % Nous consulter

(1) Services Heoh de Heoh Payments proposés par Caisse d'Épargne. HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiées au capital de 882 374,00 euros. Siège social : 5 rue du Chevalier Saint Georges, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr) (l'« Établissement de Paiement »).

(2) CE Boost Pay Business est une offre de BPCE Payment Services - Société anonyme au capital de 53 559 264 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 345 155 337, dont le siège social est situé 7 promenade Germaine SABLON, 75013 Paris.

(3) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par la Caisse d'Épargne. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank. Offre de financement sans assurance avec apport obligatoire. Réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100€ à 3000€. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank. Oney Bank - SA au capital de 71 801 205 euros - 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - n° Orias 07 023 261 www.orias.fr.

(4) Offre de financement sans assurance avec apport obligatoire, réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100 € à 3000 €. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank.

> E-COMMERCE TVA

- Inscription
 - SP PLUS PRO **150,00 €**
 - SP PLUS Pro Expert..... **250,00 €**
 - Jepaieenligne EXPRESS **50,00 €**

DÉFINITION : Jepaieenligne EXPRESS

Jepaieenligne EXPRESS est une application vous permettant d'encaisser des transactions directement depuis votre Smartphone, votre tablette ou votre TPE Premium (cf. supra)⁽¹⁾.

- Abonnement mensuel
 - PAYPLUG⁽²⁾ **Nous consulter**
 - SP PLUS PRO **15,00 €**
 - SP PLUS Pro Expert..... **30,00 €**
 - Jepaieenligne⁽³⁾ **15,00 €**
 - Jepaieenligne EXPRESS **5,00 €**

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne ⁽³⁾	Jepaieenligne EXPRESS
Canal de vente				
Site WEB marchand	√	√	X	X
VAD (téléphone, courrier, fax, email)	5 €/mois*	5 €/mois*	X	X
Paiement par lien incluant le contrat VADS (SMS, email...)	X	5 €/mois	5 €/mois	√
Formulaire de collecte de données hébergé par SP PLUS	X	X	√	10 €/mois
Moyen de paiement				
Cartes bancaires, Visa, MasterCard, eCB	0,13 €/tr	0,13 €/tr	0,13 €/tr	0,13 €/tr
Cartes privatives	0,13 €/tr	0,13 €/tr	X	0,13 €/tr
American Express	5 €/mois	√	X	5 €/mois
PayPal				
Cetelem				
Cartes Titre-Restaurant CONECS				
Chèques-Vacances CONNECT				
X Service non disponible. √ Service offert en standard. * Service en option.				

(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur.

(2) Service d'encaissement de la société Payplug Enterprise, proposé par Caisse d'Épargne. Payplug Enterprise, société par actions simplifiée au capital de 34 444 886,11 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France, 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(3) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne ⁽¹⁾	Jepaieenligne EXPRESS
Typologie de paiement				
Paieement à la commande	✓	✓	✓	✓
Paieement à la livraison	✓	✓	✓	✓
Paieement différé	✓	✓	✓	✓
Paieement par identifiant	15 €/mois*	15 €/mois*	X	X
Paieement par lien	X	5 €/mois*	5 €/mois*	✓
Back-office de gestion des paiements				
Mode interface sécurisée	✓	✓	✓	✓
Mode WEB services	X	500 €* 	X	X
Aide à la décision				
Pilotage Risque Niveau 1	15 €/mois*	✓	15 €/mois*	X
Pilotage Risque Niveau 2	X	10 €/mois*	10 €/mois*	X
Reporting				
Email de confirmation de paiement au commerçant	✓	✓	✓	✓
Fichier reporting transactions et opérations	10 €/mois*	✓	10 €/mois*	X
Rapprochement bancaire visuel				X
Rapprochement bancaire visuel et par fichier	X	25 €/mois*	25 €/mois*	X
Rapprochement impayés visuel et par fichier				X
Services additionnels				
Insertion d'un logo (page paiement et e-mail de confirmation)	✓	✓	✓	✓
Email de confirmation de paiement à l'internaute	✓	✓	✓	✓
Pages de paiement en multilangues	✓	✓	✓	✓
Affichage montant en multidevises	X	✓	X	✓
Modalités de facturation spécifique				
Service saisonnier	10 €/mois*	10 €/mois*	10 €/mois*	X
X Service non disponible. ✓ Service offert en standard. * Service en option.				

(1) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES



> IZ E-COMMERCE⁽¹⁾

Nous consulter **TVA**

DÉFINITION : IZ e-commerce

Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de la Caisse d'Épargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

> JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les Experts comptables adhérents.

■ Frais d'adhésion au service Nous consulter **TVA**

> AVANCE ET GESTION DU TIERS-PAYANT⁽²⁾

■ Avance et gestion du tiers-payant Nous consulter

Solution de gestion du tiers payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés...)⁽²⁾ et avance de fonds par la Caisse d'Épargne pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.

(1) Service de Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

(2) Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial IREMIASANTÉ, SAS au capital social de 30 000 euros, dont le siège social est situé 331 Rue de la Rotonde, 42153 RIORGES - RCS Roanne 489 470 930 - Numéro de TVA intracommunautaire FR30489470930 - Code APE : 7022Z.

10 FINANCEMENT⁽¹⁾



> FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME

DÉCOUVERT

■ Découvert autorisé

- Frais de dossier (en % sur le capital emprunté)
 - Minimum..... **0,40 %/dossier**
 - Maximum..... **2,00 %/dossier**
- Conditions de taux du découvert autorisé..... **Nous consulter**
- Taux d'intérêt en fonction du montant du découvert autorisé
 - Commission d'engagement **1,00 %**
 - Commission calculée **lors de la mise en place du crédit** en appliquant un % sur le montant du découvert autorisé. Elle est perçue **trimestriellement**.
 - Commission de dépassement sur autorisation (majoration taux client) **4,50 % maximum**

■ Découvert non autorisé

- Taux d'intérêt⁽²⁾..... **Nous consulter**

COMMISSIONS⁽³⁾

- Commission sur le plus fort découvert..... **0,16 % maximum/trimestre**
Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.
- Commission d'immobilisation **1,50 % maximum**
Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

ESCOMPTE⁽⁴⁾

- Frais de dossier..... **1,00 %**
 - Minimum de perception..... **98,00 €**
- Taux d'intérêt⁽⁵⁾..... **Nous consulter**
- Commission de non utilisation applicable à la différence entre le montant de l'autorisation d'escompte accordée et le montant de l'escompte utilisé constaté quotidiennement (payable à chaque arrête trimestriel)..... **Minimum 0,50 %/maximum 1,00 %**

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

- Frais de mise en place du dossier..... **100,00 €**
- Commission de bordereau..... **20,00 €**
- Commission par créance cédée **11,00 €**
- Commission par notification **17,00 €**
- Commission de mise en impayé..... **23,00 €**
- Main levée de notification **15,75 €**
- Frais d'incident de paiement de la créance..... **15,75 €**

(1) Après étude de votre dossier par la Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant, par application du taux trimestriel en vigueur à la date du découvert non autorisé.

(3) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

(4) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

(5) Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro, il sera alors considéré comme étant égal à zéro.

■ LES AUTRES OPÉRATIONS

- Récapitulatif annuel des frais relatifs aux produits de financement à court terme.... **Gratuit**

AFFACTURAGE

- Contrat d'affacturage..... **Nous consulter**
- FlashFactures..... **4,95 % du montant financé des factures confiées**

Offre de financement à la facture, FlashFactures vous permet d'obtenir en avance le règlement de vos factures B to B. Simple, rapide, digitale et sans engagement, notre solution a été pensée pour vos besoins ponctuels de financement. Sous réserve d'acceptation par BPCE Factor.

➤ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

- Frais de dossier (en % sur le capital emprunté)
 - Minimum..... **0,25 %/dossier**
 - Maximum..... **1,00 %/dossier**

CRÉDIT-BAIL MOBILIER **TVA**

S'ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

CRÉDIT-BAIL MOBILIER - CONDITIONS ET TARIFS DES ACTES DE GESTION		
TYPE D'ACTES	PRIX HT (hors forfait SAV)	FORFAIT SAV - 2,50 € H.T./mois
Frais de dossiers	2% du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum de 200,00 € H.T.	Non inclus
Frais de prise d'inscription au Greffe	30,00 €	Non inclus
Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement)	300,00 €	Non inclus
Frais d'annulation assurance - parcours non finalisé par le client	50,00 €	Non inclus
Gestion de subventions	250,00 €	Non inclus
Annulation ou modification d'assurance	50,00 €	Inclus
Mainlevée d'opposition	50,00 €	Inclus
Gestion d'un sinistre matériel	200,00 €	Inclus
Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité)	150,00 €	Inclus
Réédition de documents hors espace client (contrats, échéanciers, ...)	50,00 €	Inclus

CRÉDIT-BAIL MOBILIER - CONDITIONS ET TARIFS DES ACTES DE GESTION		
TYPE D'ACTES	PRIX HT (hors forfait SAV)	FORFAIT SAV - 2,50 € H.T./mois
Changement d'adresse postale y compris NPAI	50,00 €	Inclus
Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)	50,00 €	Inclus
Radiation de publicité ou de gage ⁽¹⁾	50,00 €	Inclus
Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire)	100,00 €	Inclus (hors intérêt intercalaire)
Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement ⁽²⁾	50,00 €	Non inclus
Changement du mode de règlement - hors prélèvement ⁽¹⁾	50,00 € par échéance (chèque ou virement)	Non inclus
Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet hors espace client ⁽¹⁾	50,00 €	Inclus
Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu, ...), autorisation de sortie du territoire ⁽¹⁾	50,00 €	Inclus
Renseignement recherchés pour un tiers (expert comptable, commissaire aux comptes, ...)	150,00 €	Inclus
Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽¹⁾	300,00 €	Non inclus
Modification du plan de remboursement ⁽¹⁾	300,00 €	Non inclus
Modification ou mainlevée de garantie ⁽¹⁾	250,00 €	Inclus
Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽¹⁾	300,00 €	Non inclus
Frais de dossier de recouvrement - moratoire	250,00 €	Non inclus
Frais de représentation sur impayés	20,00 €	Non inclus
Taux d'intérêt de retard	1% par mois commencé	Non inclus
Indemnité forfaitaire	40,00 €	Non inclus
Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50,00 €	Non inclus

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(2) Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.

10

FINANCEMENT

LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER **Nous consulter**

LA LOCATION LONGUE DURÉE **Nous consulter**

LES AUTRES OPÉRATIONS

■ Frais d'assurance.....	Nous consulter
■ Réédition de tableau d'amortissement	50,00 €
■ Édition de fin de contrat de prêt	15,50 €
■ Frais de délégation d'assurance	160,00 €/crédit
■ Transfert ou cession de prêt	360,00 €/crédit
■ Avenant à un contrat de prêt	
- Réaménagement du taux.....	1,00 % du capital restant dû
- Minimum de perception.....	500,00 €
- Maximum de perception.....	1 500,00 €
- Réduction ou allongement de la durée	360,00 €/crédit
- Changement de quantième, report d'échéance	125,00 €/crédit
- Transformation d'un taux révisable en taux fixe	205,00 €/crédit
- Transformation d'un taux fixe en taux révisable	205,00 €/crédit
- Modification d'assurance (quotité, taux...)	360,00 €/crédit
- Substitution assurance emprunteur.....	1,00 % du capital restant dû
- Minimum de perception.....	150,00 €
- Maximum de perception.....	300,00 €
- Modification de garanties (transfert...).....	360,00 €/crédit + frais de garanties
- Transfert d'objet.....	360,00 €/crédit
■ Frais de garanties en sus	
- Désolidarisation	360,00 €/crédit
- Modification du compte de prélèvement.....	50,00 €/crédit
- Autres avenants à un contrat de prêt.....	1,00 % du capital restant dû
- Minimum de perception.....	155,00 €
■ Décompte de remboursement anticipé (RA)	
- Si suivi d'un remboursement effectif.....	Gratuit
- Si non suivi d'un remboursement effectif.....	50,00 €
■ Édition relevés d'intérêts	Gratuit
■ Ouverture d'un dossier sinistre Assurance des emprunteurs	Gratuit

> ASSURANCE DES EMPRUNTEURS⁽¹⁾

- Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽²⁾ **Nous consulter**
- L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

(1) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

(2) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

> CAUTIONS ET GARANTIES

CAUTIONS BANCAIRES

■ Frais de dossier.....	98,00 €/dossier
■ Commission d'engagement (sur le montant cautionné).....	2,00 %/an
■ Commission d'engagement pour la garantie à la 1 ^{re} demande (sur le montant cautionné).....	3,00 %/an
■ Avenant à un acte existant	98,00 €/avenant

FRAIS DE GARANTIES

S'y ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

■ Nantissement de fonds de commerce sous seing privé	790,00 €/acte
■ Prise de gage	300,00 €/acte
■ Nantissement de fonds de commerce sous seing privé garantissant une caution bancaire.....	160,00 €/acte
■ Nantissement de parts sociales, d'actions, sous seing privé	790,00 €/acte
■ Nantissement de police d'assurance vie (hors réseau Caisse d'Épargne)	460,00 €/acte
■ Nantissement de police d'assurance vie (valeur réseau Caisse d'Épargne).....	230,00 €/acte
■ Nantissement sur valeurs mobilières (réseau Caisse d'Épargne)	230,00 €/acte
■ Nantissement sur valeurs mobilières (hors réseau Caisse d'Épargne).....	460,00 €/acte
■ Hypothèque maritime, fluviale et aérienne	160,00 €/acte
■ Nantissement de compte et d'épargne	150,00 €/acte
■ Gage sur véhicule	220,00 €/acte
■ Caution personne physique ou morale	50,00 €/acte
■ Promesse d'affectation hypothécaire ...	1,00 % du montant accordé avec un minimum de 98,00 €
■ Désolidarisation sur prêt.....	360,00 €/crédit
■ Frais de mainlevée hors frais notariés	110,00 €/acte
■ Frais de renouvellement de nantissement	à partir de 250,00 €/acte



BON À SAVOIR

L'offre Ingénierie Sociale de la Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.



- Épargne Salariale (PEI⁽¹⁾, PERCOL-I⁽¹⁾, Intéressement)
Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Épargne Salariale - Profession Libérale) de la Caisse d'Épargne sont de vrais leviers de défiscalisation.
Le PEI et PERCOL-I en sont le réceptacle et permettent au dirigeant⁽²⁾, ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PERCOL-I). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour l'entreprise que pour les épargnants **Nous consulter**
- L'intéressement est un dispositif qui associe les salariés à la performance et/ou aux résultats de l'entreprise avec la possibilité d'intégrer en option des critères extra-financiers « RSE » **Nous consulter**
- Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERO)..... **Nous consulter**
Le dispositif Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PER Obligatoire), permet à vos salariés, de se constituer une épargne supplémentaire pour la retraite grâce à des versements obligatoires de l'entreprise, et du salarié si le règlement le prévoit.
- Titre-Restaurant « Swile »⁽³⁾ (carte) **Nous consulter**
- Titre Cadeau « Swile »⁽³⁾ (carte) **Nous consulter**

(1) PEI : Plan d'Épargne Interentreprises, PERCOL-I : Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.

(2) Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

(3) Services fournis par Swile et distribués par Caisse d'Épargne. Swile SAS, 824 012 173 RCS Montpellier, capital social : 90 541,90 €, siège social : 561 rue Georges Méliès - 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.

12 PLACEMENTS FINANCIERS



> LES OPÉRATIONS SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE (MONTANT PAR OPÉRATION SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service

- Ouverture d'un compte d'instruments financiers..... **Gratuit**
- Clôture d'un compte d'instruments financiers **Gratuit**

LES ACHATS ET LES VENTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

LES FRAIS SUR ORDRE DE BOURSE ACTIONS⁽¹⁾/OBLIGATIONS/OPCVM/FIA

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

- Opération ferme sur le marché au comptant
 - Par Internet..... **0,50 %, min. 7,90 €**
 - En agence..... **1,45 %, min. 18,40 €**
- Frais achats/ventes actions ou obligations sur Bourses étrangères
(taux de courtage - minimum de perception) **Nous consulter**
- Ordre annulé ou non exécuté - sur Internet..... **Gratuit**
- Ordre annulé ou non exécuté - hors Internet **Gratuit**
- OPCVM/FIA⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾
 - Souscription OPCVM/FIA du réseau Caisse d'Épargne..... **Nous consulter**
 - Souscription OPCVM/FIA autres réseaux..... **27,00 € + frais d'émetteur**
 - Rachat OPCVM/FIA réseau Caisse d'Épargne hors FCP garanti ou à promesse..... **Gratuit**
 - Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse..... **Nous consulter**
 - Rachat avant échéance de FCP non garantis..... **Nous consulter**
 - Autres instruments financiers..... **Nous consulter**
- Service Règlement Différé..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR

Grâce aux solutions d'épargne verte de Caisse d'Épargne, participez efficacement à l'accélération de la transition écologique de votre région.
N'hésitez pas à consulter votre Conseiller.

(1) Hors fiscalité éventuellement applicable en sus.

(2) Organisme de Placements collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)/Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) : une partie des frais de souscription et de gestion des OPCVM/FIA peut être reversée à la Caisse d'Épargne au titre de son activité de conseil en investissement et de placement.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(4) Les droits d'entrées et de sorties sont variables selon les OPC figurant sur le Document d'information Clé (DIC).



> LES PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO, ...)..... **Gratuit**

> LES DROITS DE GARDE **TVA**

	Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille au 31/12 de l'année écoulée et prélevée au 1 ^{er} trimestre de chaque année			Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)
	Taux	Minimum de Perception	Maximum de Perception	
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe	-	26,67 €/an	26,67 €/an	-
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs	0,33 %/an de 0 € à 50 000 € 0,25 %/an de 50 001 € à 100 000 € 0,17 %/an à partir de 100 001 €	30,00 €/an	262,50 €/an	3,87 €/ligne/an
Portefeuille sans valeur inscrite	-	26,67 €/an	26,67 €/an	-

- Frais de tenue et de gestion de compte d'instruments financiers inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)⁽¹⁾ Application des droits de garde (cf. ci-dessus).

BON À SAVOIR

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres de l'année précédente arrêtée au 31/12.

- Opérations sur valeurs étrangères **Nous consulter**

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

12 PLACEMENTS FINANCIERS

> LES AUTRES TARIFS

■ Édition Imprimé Fiscal Unique (IFU)	Gratuit
■ Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique (IFU) TVA	16,96 €
■ Relevé ponctuel de portefeuille au 31/12 TVA	25,45 €
■ Attestation sur produit d'épargne sur demande client	19,00 €

	CTO
Dépôt ou Inscription constitution du dossier ou Cession	185,00 €/opération
Actes de gestion (opérations sur titre, détachement dividendes, etc.)	185,00 €/opération

■ Bourse Esprit Écureuil	
- Service Abonnement	Gratuit
- Service « Prise de bénéfices »	10,00 €/an
- Cotisation forfaitaire annuelle	12,00 €/an
■ Gestion sous mandat TVA	Nous consulter

> LES TRANSFERTS DE COMPTE-TITRES ORDINAIRE

■ Transfert compte-titres ordinaire vers autre banque, minimum de perception TVA ...	121,25 €
■ Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Épargne	Gratuit



BON À SAVOIR

Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Épargne fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Épargne perçue à ce titre.

La Caisse d'Épargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.



13 COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNEL ET DÉDUCTION ÉPARGNE DE PRÉCAUTION



> COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNEL

Le Compte Excédent Professionnels est une solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier de manière sécurisée vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits. Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

■ Taux..... **Taux annuel actuariel brut disponible en agence⁽¹⁾**

> DÉDUCTION ÉPARGNE DE PRÉCAUTION (DEP)

Le DEP (Déduction Épargne de Précaution) est une solution d'épargne introduite par la loi de finance 2019 dédiée aux exploitants agricoles qui relèvent de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices agricoles et soumis au régime réel d'imposition. Cette épargne permet de lisser les revenus des exploitants tout en bénéficiant d'une déduction sur le bénéfice imposable à la clôture de l'exercice. Cette épargne peut être mobilisée à tout moment et sans condition.

Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence des versements des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

(1) Le taux applicable lors de l'ouverture du compte est susceptible d'évolution sur la base des Conditions et tarifs des principales opérations et services bancaires applicables aux clientèles professionnelles de la Caisse d'Épargne. Le Titulaire sera informé préalablement par la Caisse d'Épargne de cette évolution par message sur le relevé de compte ou par tout moyen à la convenance de cette dernière.

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



> LES VIREMENTS INTERNATIONAUX

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

En euros	En agence/Par téléphone	Par télétransmission ⁽²⁾
Commission proportionnelle au montant du virement	1,00 ‰	1,00 ‰
Minimum de perception	17,00 €	17,00 €

En devises	En agence/Par téléphone	Par télétransmission ⁽²⁾
Commission proportionnelle	1,00 ‰	1,00 ‰
Minimum de perception	17,00 €	17,00 €
Commission de change ⁽³⁾	0,5 ‰	0,5 ‰
Minimum de perception	15,00 €	15,00 €
Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées)	15,50 €	15,50 €
Frais de correspondant	6,00 €	6,00 €

- Frais de recherche ou de complémentation à l'initiative de la banque bénéficiaire étrangère **Montant prélevé directement par la banque étrangère**

> LES OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

VIREMENTS NON SEPA REÇUS DE L'ÉTRANGER EN EUROS OU EN DEVISES

- Frais par virement **1,00 ‰**
Minimum de perception **17,00 €**
- Frais de commission de change⁽³⁾ (pour les virements en devises) **0,5 ‰**
Minimum de perception **15,00 €**

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 44).

(2) Par échange de données informatisées.

(3) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



ARRÊTÉ DE COMPTE

La Caisse d'Épargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs,
- les commissions,
- les frais éventuels,
- le TEG.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES « DAILY »

La cession de créance professionnelle « Daily » correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie). Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

DATES DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/ CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

15

LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

ESCOMPTE

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

ESPACE SEPA

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- les principautés d'Andorre et de Monaco, la République de Saint-Marin et l'état de la Cité du Vatican,
- le Royaume-Uni,
- l'Albanie, la Moldavie, le Monténégro et la Macédoine du nord.

Les départements et régions d'outre-mer de la France (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

IBAN

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

RIB

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

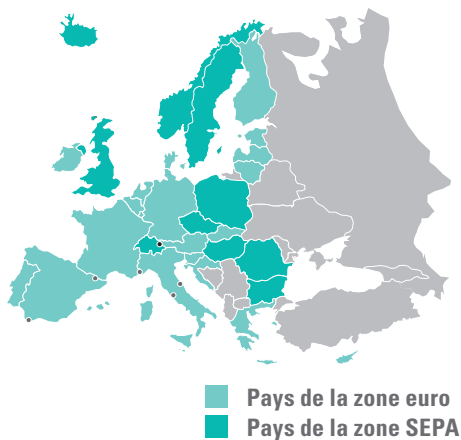
SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business.
- Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit CORE.
- Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert). Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.



16 LES NUMÉROS UTILES

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

> CENTRE DE RELATION CLIENTÈLE

ASSISTANCE TECHNIQUE

3241 Service gratuit + prix appel

> CARTE BANCAIRE

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Ou sur Direct Écureuil Internet Pro par internet - www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Ou depuis votre Smartphone, iPhone®

 sur www.m.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

> MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

SAV TPE

Assistance téléphonique du lundi au samedi de 8h à 20h (Appels techniques, renseignements, télécollectes)

■ TPE (hors Android)

 **09 69 39 16 17**

APPEL NON SURTAXÉ

■ TPE premium et CE Boost Pay Business

 **09 69 36 05 86**

APPEL NON SURTAXÉ

SP PLUS/JEPAIEENLIGNE

09 69 37 80 30 Service gratuit + prix appel

> ASSURANCES

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par la Caisse d'Épargne. Pour les contrats Protection de l'Activité Professionnelle, Garanties Santé Côté Pro, Complémentaire Santé Salariés, Assurance

Multirisque Professionnelle, Assurance Auto des professionnels, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance.

ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE

09 69 36 28 37 Service gratuit + prix appel

> NOS PARTENAIRES

BPCE Assurances IARD

Société anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QHNO délivré par l'ADEME.

BPCE IARD

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT
Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09.
Entreprise régie par le Code des Assurances.

BPCE VIE

Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.



APIVIA MACIF MUTUELLE

APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501.
Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

IMA ASSURANCES

Société au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE



➤ EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller Caisse d'Épargne est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.**

Vous pouvez également écrire au Service Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier	Par internet
Caisse d'Épargne Normandie Service Relations Clientèle - BP 854 76235 Bois-Guillaume cedex	www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾ Rubrique Nous contacter - Réclamations

- Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne pourra pas excéder deux (2) mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).
- Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opérations par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.
- Cas particulier : Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sur sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com rubrique : [reclamation-et-mediation](#).

➤ VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un (1) an à compter de votre réclamation auprès de votre Caisse d'Épargne sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit.

Service gratuit, rapide et confidentiel qui vient en aide aux créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...

Par internet (contact dans les 48h par le médiateur départemental du crédit)
Dossier à remplir en ligne sur le site : https://mediateur-credit.banque-france.fr⁽¹⁾

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers - hors assurance vie - (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres...

Par internet	Par courrier
De préférence par internet⁽¹⁾ via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le Qr Code 	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges des entrepreneurs individuels, TPE et PME, portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

Par internet	Par courrier
www.mediation-assurance.org⁽¹⁾	La Médiateur de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

- **Le médiateur des entrepreneurs individuels** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

Par internet	Par courrier
lemediateur.fbf.fr	Le Médiateur pour les professionnels auprès de la FBF CS 151 75422 PARIS CEDEX 09

PLUS D'INFORMATIONS

www.caisse-epargne.fr/professionnels⁽¹⁾

Document non contractuel et sous réserve de commercialisation des produits et services dans votre Caisse d'Épargne.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Normandie

(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur.



Caisse d'Épargne et de Prévoyance Normandie - Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientatation et de Surveillance - Capital social de 520 000 000 Euros - Siège social : 151 rue d'Uelzen - 76230 Bois-Guillaume - 384 353 413 R.C.S. Rouen - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 919. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QNHQ délivré par l'ADEME. • Crédit photos : iStock. • EdEp.2511.00869.